

PROGRAMME DE CONVERGENCE INFIRMIÈRE

LA RETRAITE, UN COMBAT DE PLUS POUR CONVERGENCE INFIRMIERE STOP A L'INACTION ! STOP A L'INERTIE !!

Il n'y a malheureusement pas que la loi de santé, que l'organisation du système de soins, que la négociation conventionnelle, il y a aussi notre retraite.

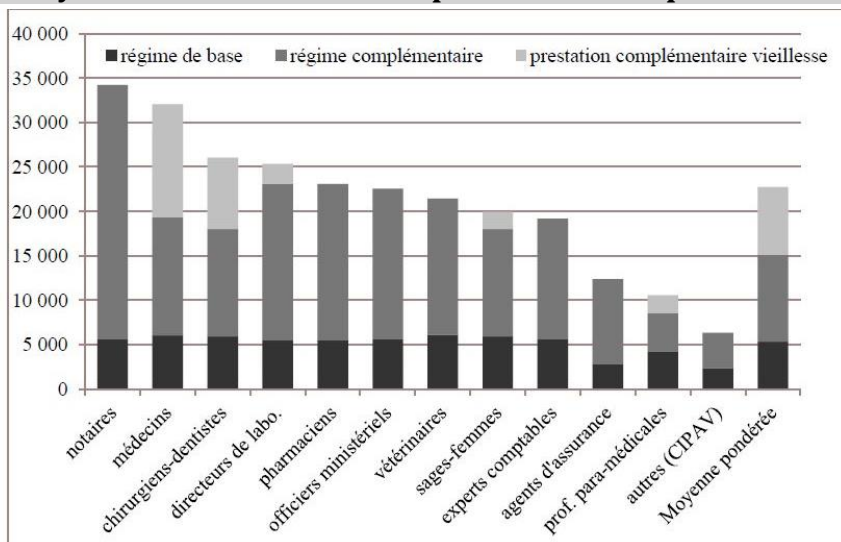
Des cotisations scandaleuses pour des retraites de misère. INDIGNE !

La CARPIMKO est la caisse de retraite de professionnels de santé paramédicaux, les plus nombreux au sein de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL). Pourtant, son Conseil d'administration n'a jamais su se faire entendre. C'est vrai qu'il est de notoriété

publique qu'on ne peut rien y faire puisque la CARPIMKO est sous tutelle et que l'Etat et la CNAVPL décident de tout.

Alors pourquoi s'y présenter ? Parce que Convergence Infirmière a horreur de la chaise vide et qu'il est grand temps de donner un coup de pied dans la fourmilière.

Retraites moyennes annuelles servies par les sections professionnelles en 2010



Source : Cour des comptes à partir du Recueil statistique 2011 de la CNAVPL

Vous le constaterez, nous sommes les avant-derniers en matière de retraite juste devant les auto-entrepreneurs. Convergence Infirmière a bien l'intention de ne pas laisser les choses en l'état.

1. Fédérer autour d'un même plan d'actions les organisations syndicales élues au Conseil d'administration de la CARPIMKO et créer un groupe de pression face à la CNAVPL, l'Etat et la caisse nationale d'assurance maladie pour revoir et négocier nos cotisations et faire en sorte d'obtenir des prestations retraite à hauteur de 80% de nos revenus d'actifs.

2. STOPPER LA FUITE DE NOS COTISATIONS DU RÉGIME DE BASE

Parce que payer et compenser pour les professions les moins nombreuses mais les plus riches n'est plus acceptable. Nous distribuons allégrement plus de 50% de nos cotisations à la CNAVPL mais notre retraite de base ne représente pas plus que 30% de notre retraite (70% chez les salariés). Et ces cotisations augmentent toujours et toujours.

Au 1^{er} Janvier 2016, la cotisation minimale est passée de 7,70% à 11,5% du plafond de la sécurité sociale (38 616 €). Pour exemple, un infirmier qui retire un bénéfice de 38 000 €, sa cotisation augmentera en

2016 de 1444 €. Ce n'est plus tenable, plus supportable !

Convergence Infirmière fera en sorte que ça s'arrête en indexant la compensation sur les revenus et non plus sur la démographie.

Nous étudierons aussi la sortie de la CNAVPL comme l'ont fait les avocats.

3. EXIGER L'ALIGNEMENT A 62 ANS DES 3 RÉGIMES POUR PRENDRE EN COMPTE LA PENIBILITÉ : il faut que le régime de base, le régime complémentaire et le régime de prestations complémentaires vieillesse soient alignés à taux plein à 62 ans.

Un professionnel de 62 ans doit pouvoir faire valoir ses droits à la retraite en une seule fois et ne pas attendre des années supplémentaires à cause d'un décalage du régime complémentaire et du régime de prestations complémentaires vieillesse.

Convergence Infirmière fera en sorte qu'il n'y ait plus de décote du régime complémentaire et renégociera à la hausse la participation de la caisse nationale d'assurance maladie pour le régime de prestations complémentaires vieillesse comme l'ont fait les médecins.

4. AMÉLIORER LA RENTABILITÉ DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ET INTERDIRE TOUT MÉCANISME DE SOLIDARITÉ ENTRE RÉGIME COMPLÉMENTAIRES DES AUTRES PROFESSIONS DE LA CNAVPL

L'Etat et la CNAVPL y pensent pourtant très fort pour surmonter les déséquilibres à venir.

5. CRÉER UN RÉGIME FACULTATIF DE RETRAITE PAR CAPITALISATION AU SEIN DE LA CARPIMKO

Les médecins l'ont fait. Ils disposent d'un régime optionnel de type Madelin dont le rendement est performant et régulier (plus important que la moyenne des autres contrats). Les professionnels ont tout intérêt à disposer d'une rente supplémentaire lors de leur cessation d'activité.

6. DOUBLER LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Réduire de moitié le délai de carence en cas de maladie : de 90 jours, ce délai doit être ramené à 45 jours et les indemnités journalières doivent doubler (48 € par jour ! Une misère quand on est malade et que l'on doit continuer à assurer les charges professionnelles).

Pour mettre en œuvre ce programme d'action, les élus devront être forts et engagés. Les syndicats derrière eux devront jouer leur rôle et exercer un rapport de force sur l'état et la CNAVPL.

Pour la présidence de la CARPIMKO, il nous faudra une personnalité charismatique, affirmée et qui sache taper du poing sur la table quand il le faut.

Un infirmier par exemple comme notre tête de liste !

**POUR AMÉLIORER VOTRE RETRAITE,
VOTEZ CONVERGENCE INFIRMIÈRE !!**

Titulaires : Christophe CHABOT

Hélène DUBREUIL

Françoise FABRE

Elisabeth VAZQUEZ

Suppléants : Lucien BARAZA

Georges CHAMBON

Patrick KARSENTI

Philippe GRAS

La Présidente : Ghislaine SICRE

Le Trésorier : William LIVINGSTON